

Technicien polyvalent son et lumière

RNCP11500 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	323r
Formacode(s)	45062, 45061
Code(s) ROME	L1504, L1508
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	30/12/2022

Certificateur(s)

ASS RECHERCHE PEDAGOGIQUE AUDIO-VISUEL · SIRET : 32629972400038

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE FORMATION PROFESSIONNELLE MUSIQUE	44086978200027	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CONSULAIRE BUSINESS CAMPUS AVEYRON	90003816700038	Former et organiser l'évaluation
HYDROPHONIC	84140680400010	Former et organiser l'évaluation
LASER ASSOCIATION	34025508200034	Former et organiser l'évaluation
PROLIVE SAS	85166673500010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien polyvalent son et lumière participe de la réalisation d'un spectacle vivant, met en place le matériel nécessaire, effectue la sonorisation et/ou la mise en lumière du spectacle, effectue l'entretien et la maintenance du matériel, peut réaliser la prise de son et/ou concevoir les lumières d'un spectacle.

Il travaille dans des structures de tailles très variables selon le type d'entreprises. Cela va des théâtres, aux salles de concert, aux salles de spectacles ou dans des salles municipales. Il peut travailler aussi avec des compagnies de théâtre, des groupes de musique, des entreprises de prestations ou dans des festivals.

Il travaille le plus souvent avec un régisseur son ou un régisseur lumière.

Il peut être amené à avoir une autonomie partielle dans le choix du matériel de sonorisation ou des matériaux d'éclairage, comme il peut être amené à remplir une partie des responsabilités du régisseur son et/ou lumière avec lequel il travaille. En général, dans ce cadre, il travaille sous l'autorité du régisseur son et/ou lumière.

Le technicien polyvalent son et lumière peut être amené à travailler de manière beaucoup plus autonome notamment

pour certaines prestations sonores qu'il va réaliser ou certaines créations lumière qu'il peut concevoir. Cette autonomie de responsabilités se retrouve souvent quand le technicien polyvalent son et lumière est engagé auprès d'un « petit » théâtre, d'une compagnie ou d'un groupe de musique en émergence.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Selon les postes qu'il occupe, les fonctions du technicien polyvalent son et lumière requiert des capacités personnelles et des compétences spécifiques. Il doit avoir - avec les professionnels des lieux où il va exercer, ainsi que dans les rapports qu'il établit avec les artistes - des capacités personnelles transversales. Il doit avoir :

- - un bon relationnel avec les techniciens et les personnels des structures d'accueil
- - une bonne écoute des artistes
- - un esprit critique constructif et propositionnel
- - une bonne culture artistique (musique, théâtre, danse...) autour du spectacle vivant
- - une bonne culture générale et scientifique.

Le technicien polyvalent son et lumière a des compétences spécifiques en sonorisation :

- - prépare et installe des équipements de sonorisation
- - possède une bonne maîtrise des moyens professionnels de prise de son
- - sonorise un spectacle
- - possède une bonne maîtrise des appareils de sonorisation de salle
- - a une bonne connaissance des signaux et normes de base
- - a une formation à la prévention des risques auditifs
- - débranche l'ensemble du matériel son
- - réalise la maintenance du matériel son défectueux.

Le technicien polyvalent son et lumière a des compétences spécifiques en lumière :

- - prépare et installe un parc lumière
- - possède une bonne maîtrise des moyens professionnels d'éclairage
- - met en lumière un spectacle
- - a une bonne maîtrise d'un jeu d'orgues et autres ordinateurs
- - a une formation à la prévention des risques électriques
- - peut travailler en hauteur
- - démonte un grill en toute sécurité
- - réalise la maintenance du matériel lumière défectueux.

Blocs de compétences

RNCP11500BC01 — Mettre en lumière un spectacle vivant

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Préparer une installation lumière dans le respect des attentes artistes, Préparer les différents types de projecteurs et accessoires nécessaires et en maîtriser les caractéristiques techniques, Anticiper la répartition des puissances électriques et anticiper les problématiques de sécurité, Réaliser l'implantation du grill conformément au « plan de feu », Réaliser le câblage de la chaîne DMX et Réaliser les réglages des différents projecteurs.

Configurer et Effectuer la mise en lumière d'un spectacle en tenant compte des velléités artistiques des groupes, Utiliser une console lumière, Créer et réaliser la conduite lumière pour concrétiser les choix artistiques des groupes et s'inscrire dans une démarche esthétique assumée

Procéder au débranchement du matériel lumière dans le respect des contraintes de sécurité de manipulation du matériel, diagnostiquer l'état du matériel, respecter les procédures de rangement d'un lieu, savoir conditionner le matériel et réaliser sa maintenance.

Modalités d'évaluation et de certification

Dans le cadre de la formation continue, la certification comporte quatre volets :

- un volet théorique qui comprend un contrôle continu en sciences appliquées, en électricité, en sécurité, en connaissances générales, en sonorisation et en technique d'éclairage, puis qui fait l'objet d'une évaluation finale écrite reprenant tous ces domaines, ceci sous la forme d'études de cas et de questions textes.
- un volet pratique qui consiste en l'évaluation des compétences pratiques du candidat qui s'appuie sur une mise en situation réelle avec observations en situation de travail. Cette mise en situation consistent à mettre en place un système de sonorisation puis à réaliser la diffusion d'un titre du groupe en situation de concert dans un temps

déterminé (1h30)

- un volet professionnel constitué d'un entretien professionnel devant un jury qui échange avec le candidat autour de son rapport de stages en entreprises. Ce rapport remet en perspective les deux stages en entreprises, fait apparaître les bilans des tuteurs ainsi que les acquis techniques réalisés lors de ces stages.

Dans le cadre de la VAE, la certification se fonde sur la validation des livrets 1 et 2 de la VAE. Elle nécessite la validation par le jury des deux blocs de compétences de sonorisation de spectacle vivant et de mise en lumière d'un spectacle vivant et mettre en évidence la mise en pratique du candidat dans les deux domaines.

RNCP11500BC02 — Sonoriser un spectacle vivant

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Préparer et installer un système de sonorisation dans le respect des attentes artistiques des groupes, déterminer les matériels adaptés à la demande en fonction des matériels mis à disposition, Connaître les règles de sécurité et les appliquer

Suivre et réaliser la sonorisation d'un spectacle, Réaliser les balances, Concrétiser les choix artistiques des groupes et reproduire les effets recherchés, Utiliser une méthodologie de gestion du plateau

Démonter et faire la maintenance du matériel dans le respect des contraintes de débranchement du matériel, Diagnostiquer l'état du matériel, Savoir dispatcher entre réparation et maintenance, Réaliser la maintenance du matériel défectueux, Savoir ranger le matériel son en fonction des règles instituées dans le lieu (micros, pieds, HP.....) et le respect des consignes de sécurité

Modalités d'évaluation et de certification

Dans le cadre de la formation continue, la certification comporte quatre volets :

- un volet théorique qui comprend un contrôle continu en sciences appliquées, en électricité, en sécurité, en connaissances générales, en sonorisation et en technique d'éclairage, puis qui fait l'objet d'une évaluation finale écrite reprenant tous ces domaines, ceci sous la forme d'études de cas et de questions textes.
- un volet pratique qui consiste en l'évaluation des compétences pratiques du candidat qui s'appuie sur une mise en situation réelle avec observations en situation de travail. Cette mise en situation consistent à mettre en place un système de sonorisation puis à réaliser la diffusion d'un titre du groupe en situation de concert dans un temps déterminé (1h30)
- un volet professionnel constitué d'un entretien professionnel devant un jury qui échange avec le candidat autour de son rapport de stages en entreprises. Ce rapport remet en perspective les deux stages en entreprises, fait apparaître les bilans des tuteurs ainsi que les acquis techniques réalisés lors de ces stages.

Dans le cadre de la VAE, la certification se fonde sur la validation des livrets 1 et 2 de la VAE. Elle nécessite la validation par le jury des deux blocs de compétences de sonorisation de spectacle vivant et de mise en lumière d'un spectacle vivant et mettre en évidence la mise en pratique du candidat dans les deux domaines

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métiers du son et de la lumière

Métiers de techniciens dans le spectacle vivant – Sonorisateurs ou techniciens éclairagistes

Théâtres, Salles de danse, Salles de spectacle, Entreprises de prestations, Entreprises de l'événementiel, Salles de concert

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien polyvalent Son et Lumière du spectacle vivant

Sonorisateur, technicien son

Technicien éclairagiste, technicien lumière

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Président : Directeur IRPA

Membres : 5 professionnels : 4 employeurs - 1 salarié

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : Directeur IRPA

Membres : 4 professionnels (2 employeurs, 2 salariés)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 794 €
Selon la branche	6 000 € – 11 794 €
Prise en charge	Branches concernées
11 794 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 830 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/12/2022
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP6444

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38528

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11500/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	387
Parcours menés à terme	366
Taux d'achèvement	95 %
Période	04/2022 – 06/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	315
Montant total engagé	444 656 €
Coût moyen par dossier	1 412 €
Durée moyenne	47 h
Période	02/2021 – 12/2022
France compétences	87 %
France Travail	7 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	2 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.